

FICHE DE FONCTION – Maçon

Missions

- L'ouvrier maçon spécialisé réalise les opérations techniques de création, d'aménagement maçonné
- Il participe au respect des consignes de sécurité. Tutelle éventuelle des apprentis ou de tout autre salarié en formation alternée.
- Il est autonome dans l'organisation de son travail et/ou dans sa spécialité.
- Il a une parfaite connaissance de son métier et/ou de la tâche confiée.
- Il est capable de conduire et d'utiliser l'ensemble du matériel de la profession.
- Il a la capacité de diversifier ses connaissances dans les techniques connexes.
- Il s'assure d'avoir tout le matériel nécessaire pour réaliser son travail quotidien

Activités

- L'ouvrier maçon réalise des opérations de création maçonnée, d'aménagement et d'entretien de maçonnerie courante à partir des plans transmis.
- Il prépare les sols.
- Il effectue des coffrages, scellement, mise à la côte, coulage, ...
- Si nécessaire, il installe les mobiliers urbains
- Il effectue des scellements, mis à la côte, finition de clôture, regard, bordures..
- Il est amené à couler des revêtements de surface type béton balayé, désactivé, pavage, dallage, ...
- L'ouvrier maçon peut être amené à conduire des engins spécifiques (mini pelle...).
- Rempli une fiche d'entretien pour l'atelier de mécanique
- Réalise la maintenance courante des engins et des équipements : vidange, graissage
- Il diagnostique et explique les pannes au mécanicien, ou s'il le peut, il effectue rapidement les réparations légères pour mener à terme le travail en cours
- Il maintient en état de propreté les machines et les outils
- Il peut être amené à réaliser des implantations sommaires ou être en relation avec le géomètre.

Conditions d'exercice :

- Il exerce sous l'autorité d'un chef d'équipe, d'un chef de chantier, d'un conducteur de travaux ou directement du chef d'entreprise. Ses tâches varient selon la spécialité des chantiers et l'organisation de l'entreprise qui l'amène à être plus ou moins polyvalent.
- Il travaille en plein air, en toute saison, seul ou en équipe (les jours d'intempéries pourront sur décision de la hiérarchie être mis à profit pour réaliser l'entretien du matériel).
- Il doit porter les équipements de protection individuelle nécessaire à la conduite de son engin.
- Il prend ses dispositions pour assurer la sécurité autour de sa zone de travail, conformément à la formation reçue pour l'obtention du CACES de l'engin à conduire.
- Il est responsable du bon fonctionnement des équipements de sécurité de son engin.
- Il est responsable du matériel de topographie, de levage, et tout autres matériels mis à sa disposition et vérifier leur bon état de fonctionnement.
- Il assure également l'entretien courant du véhicule de service

Compétences et qualités :

- Il sait organiser son travail dans le respect des délais.
- Il est en relation avec sa hiérarchie pour l'organisation du chantier
- Il transmet quotidiennement à sa hiérarchie, la fiche de pointage, les bons de livraisons, les bons de locations, les sorties de stock